



INTEFP lieu du monologue social Ou comment les riches s'enrichissent...

Le bilan de la distribution du Complément Indemnitaire Annuel a été dévoilé aujourd'hui et il se révèle plein de surprises.

Rappelons au préalable que cette année, comme l'an passé ce que nous avons coutume d'appeler le « reliquat » était constitué de 3 « étages » :

- 1^{er} étage : Un montant fixé à 3% des primes versées au cours de l'année.
- 2^{ème} étage : Un montant fixe de 482,15 €.
- 3^{ème} étage : Un montant variable de 0€ à 200€ attribué en fonction de la « manière de servir ».

Notons d'ores et déjà que si nous nous félicitons de l'existence du 2^{ème} étage d'un montant unique pour tous les agents¹, le 1^{er} étage pose déjà souci car il revient à donner le plus à ceux les mieux rémunérés et le moins à ceux qui en aurait le plus besoin, mais c'est le 3^{ème} étage que nous avons découvert aujourd'hui : celui basé sur l'évaluation de « la manière de servir », assis normalement sur une demi-douzaine de critères identifiés.

Que découvrons-nous à la lecture du tableau de répartition ?

Si 2/3 des catégories A se sont vus attribuer le maximum de 200 € de part exceptionnelle, cela n'a concerné qu' 1/3 des catégories C, et qu' 1/4 des catégories B.

¹ Uniquement modulé selon la quotité de temps de travail (temps plein, temps partiel).

Répartition de l'étage 3 - CIA/Reliquat 2016

	0,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €	200,00 €		
A / G1	0	0	1	1	6	8	105
G2	1	1	3	1	6	12	
G3	2	0	1	1	10	14	
B / G1	1	1	1	1	2	6	
G2	0	0	2	4	1	7	
G3	1	1	0	0	1	3	
C / G1	1	2	6	1	8	18	
G2	1	2	2	1	0	6	
Contrôleurs / G1	1	0	2	1	3	7	
G2	1	1	1	3	1	7	
Détachés sur contrat /	0	0	1	0	2	3	
Contractuels / 1ère cat	0	0	0	1	3	4	
2ème cat	0	1	0	0	1	2	
3ème cat	2	0	1	1	0	4	
4ème cat	0	0	1	1	2	4	
	0,00 €	450,00 €	2 200,00 €	2 550,00 €	9 200,00 €		
14 400,00 €							

Faut-il en déduire que, selon notre Direction, les A ont une manière de servir 2 à 3 fois meilleure que leurs collègues?

En vérité, les critères d'attribution appliqués sont discriminants car liés au niveau de responsabilité (et donc à la catégorie d'agent) et non à la manière de servir comme affiché par la Direction.

Nous invitons chaque agent, qui le souhaite, à se rapprocher de son N+1 pour obtenir de sa part des explications écrites sur l'évaluation de sa manière de servir et le positionnement dans la tranche de prime qui en a découlé.

